



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 8 janvier 2026

www.mayenne.gouv.fr/Publications/Salle-de-presse

VIGILANCE ORANGE VENT EN MAYENNE

Consignes et appel à la prudence

Le département de la Mayenne est placé par Météo France en vigilance jaune vent à partir de 16h ce jeudi 8 janvier 2026 et passera en **vigilance orange vent à 18h jusqu'à 6h demain matin**.

Des rafales dépassant les 100 km/h pourront localement survenir.

Les conditions de circulation pourront devenir très difficiles sur l'ensemble du réseau routier, nécessitant des **mesures de restriction de la circulation**.

À partir de 18h :

- La vitesse limite de circulation est réduite de 20 km/h, pour l'ensemble des véhicules, sur les routes du département dont la vitesse limite est supérieure à 50 km/h.
- Les véhicules de plus de 3,5 tonnes, ainsi que les véhicules tractés, ont l'interdiction de procéder à des dépassements.
- Les forêts, chemins de halage et voies vertes sont interdits à toute fréquentation.

Les parents d'élèves sont invités à venir chercher leurs enfants dans leurs établissements scolaires à partir de 16h. Les transports scolaires continuent à circuler normalement.

La préfète de la Mayenne appelle chacun à la plus grande vigilance.

Consignes aux maires :

Il est demandé de procéder à la fermeture des parcs et jardins, et de tous lieux publics pouvant faire l'objet d'une chute d'arbre.

Il est également conseillé aux maires de remiser tout mobilier urbain susceptible de s'envoler.

Conseils à la population :

- Limitez vos déplacements ;
- Ranger tout objet pouvant s'envoler (tente, structure, jardinières des balcons ...)
- Respectez les interdictions de circulation notamment sur les ponts ;

Cabinet de la préfète

Tél : 06 33 56 20 80 / 02 43 01 50 70/71/72

Mail : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

1/2

16 place Jean Moulin
53000 LAVAL

- Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent ;
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
- Gardez les fenêtres et volets fermés et ôtez tout objet des balcons ;
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;

Conséquences possibles :

- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- Des dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité, d'eau et de téléphonie.

La situation météo étant évolutive, chacun doit se tenir informé, en particulier en consultant les prévisions de Météo France : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/>